

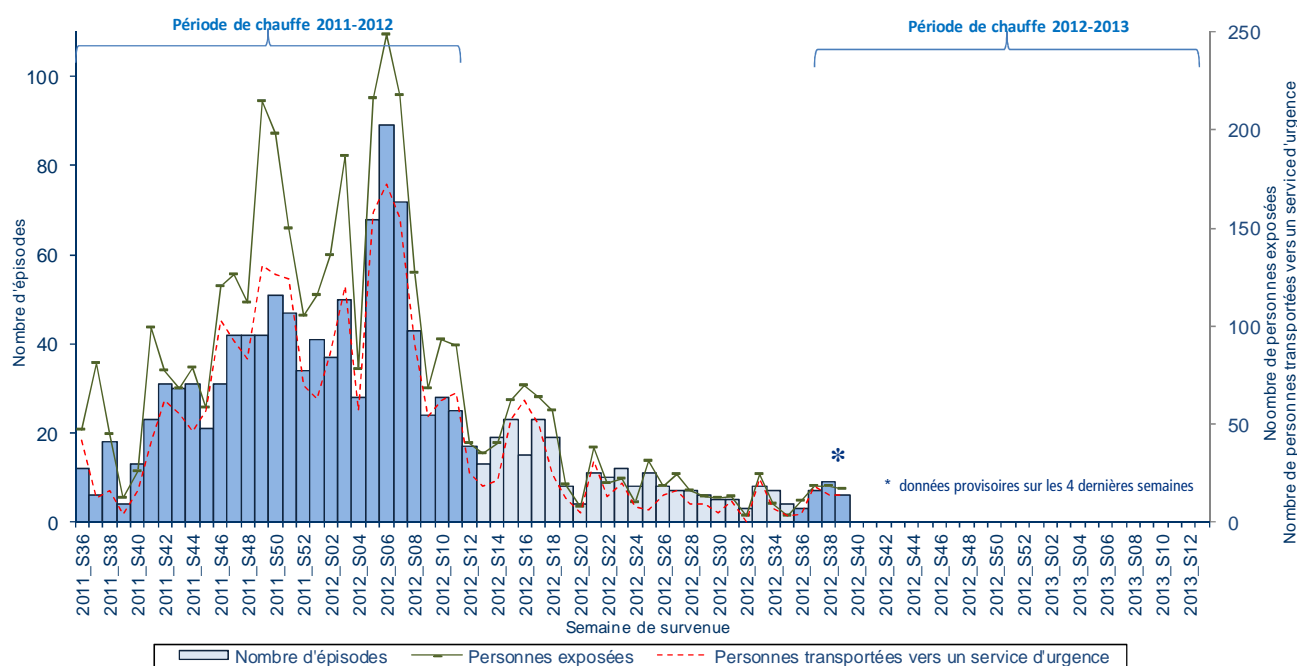
L'augmentation saisonnière du nombre d'intoxication n'a pas vraiment commencé excepté dans le Nord-Pas-de-Calais.

- Depuis le 1er septembre 2012, 27 épisodes d'intoxication au CO ont été déclarés au système de surveillance alors que 47 épisodes avaient été signalés à la même période de l'année 2011. Cette différence est probablement liée aux conditions météorologiques particulièrement clémentes observées au cours des dernières semaines.
- Depuis le 1^{er} septembre 2012, 4 épisodes d'intoxication accidentelle au CO (deux d'origine domestique et deux d'origine professionnelle) en lien avec l'utilisation d'un groupe électrogène en milieu clos (habitat ou chantier) ont été déclarés au système de surveillance.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

| Figure 1 | Répartition hebdomadaire (depuis le 1^{er} septembre 2011) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalière signalés au système de surveillance

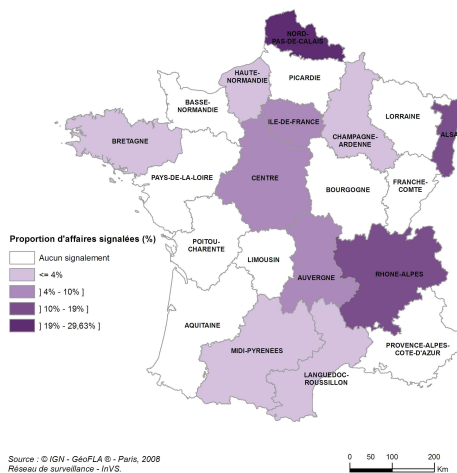


- Au cours des semaines 2012_S38 et 2012_S39, 15 épisodes d'intoxication au CO ont été signalés exposant 15 personnes à des émanations de CO toutes transportées vers un service d'urgence hospitalière. Au cours des semaines 2011_S38 et 2011_S39, 22 épisodes avaient été signalés exposant 57 personnes à des émanations de CO dont 20 personnes furent transportées vers un service d'urgence hospitalière.
- Entre le 1^{er} et le 30 septembre 2012, 4 intoxications accidentelles ont été en lien avec l'utilisation d'un groupe électrogène. Deux d'entre elles ont concerné 5 particuliers au décours de l'utilisation d'un groupe électrogène placé à l'intérieur de leur logement ; les deux autres ont été d'origine professionnelle exposant chacun un ouvrier des émanations de CO sur un chantier en milieu clos.
- Aucun décès par intoxication au CO n'a été déclaré au système de surveillance depuis le 1^{er} septembre 2012.

En ce début de période de chauffe 2012,
- onze régions ont signalé des intoxications depuis
le 1er septembre 2012 ;

- les trois régions les plus concernées par les intoxications au CO ont été le Nord-Pas-de-Calais (29%), Rhône-Alpes (18%) et Alsace (11%) ;

Au cours des semaines 38-39 2012, 40% des 15 épisodes d'intoxication déclarés sont survenus dans le Nord-Pas-de-Calais.



Les déclarants

Depuis le 1^{er} septembre 2012, les principaux premiers déclarants ont été :

Les services départementaux d'incendie et de secours (sdis) avec 40% des signalements ;

Les services d'urgence hospitalière avec 18% des signalements ;

Les services de médecine hyperbare avec 11% des signalements.

- Plus des deux tiers des signalements ont été transmis par les services d'intervention d'urgence (Sdis et services d'urgence hospitalière).

DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La **direction générale de la santé (DGS)** et l'**institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES)** rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

**N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé
(maison, cave, garage...)
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

Faire vérifier et entretenir chaudières, chauffe-bains, inserts, poêles

Faire vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique)

Remerciements à l'ensemble des déclarants et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : surveillanceco@invs.sante.fr

Abonnement au bulletin de surveillance des intoxications au CO : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone>.

Equipe DSE:

Directeur département santé
environnement
Georges Salines

Responsable unité
toxicovigilance et surveillance
des intoxications
XXXX

Chargée de projet
Agnès Verrier

Monitrice d'études
Anne-Claire Guedou

Chargée de projet informatique
Daniela Leprince

Directeur de la
publication :
Dr Françoise Weber
Directrice générale de
l'InVS